

Termes de Référence de l'Évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS ou SESA par son sigle en anglais) du Programme national REDD+ de Shangriland

1. Objectif

L'objectif général de ces termes de référence (TdR) est de s'assurer que l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) et le Cadre pour la gestion environnementale et sociale (CGES) sont appliqués dans la préparation de la REDD+ de Shangriland, afin d'intégrer les dimensions environnementales et sociales.

2. Informations de base sur Shangriland

Shangriland est un pays avec un potentiel forestier important. Au début du XXe siècle, 70% du pays était couvert de forêts. Cependant, entre 1950 et 1995 la déforestation s'est généralisée due aux activités extractives, l'urbanisation et l'exploitation minière. En conséquence, près de 30% des forêts ont été perdues au Shangriland.

A partir des années 2000 il y a eu des améliorations à l'égard du contrôle de la déforestation, nonobstant des nouvelles menaces ont surgi : (i) la conversion de terres agricoles en particulier dans le Nord-Est, (ii) le développement des infrastructures et de la construction de centrales hydroélectriques, et (iii) l'exploitation forestière illégale et les feux de forêt. De même, dans les zones rurales l'insécurité juridique à l'égard du régime foncier persiste, impactant surtout les communautés rurales et autochtones.

Le gouvernement est intéressé à éviter la déforestation, préserver la biodiversité et promouvoir une croissance durable. En conséquence, Shangriland a rejoint le FCPF et sa R-PP a été approuvée mi-2013.

3. Les liens entre le SESA/CGES et les options stratégiques de la REDD+

Il est prévu que la mise en œuvre de la REDD+ dans Shangriland génère une série de bénéfices, mais elle peut aussi impliquer des risques. Ces risques seront atténués par un vaste processus de consultation et de participation, le travail d'analyse et le SESA lui-même. Le SESA assistera à un large éventail d'acteurs à définir les priorités sociales et environnementales dans le cadre de l'utilisation de terres et la conservation des forêts. Cette information permettra d'affiner la sélection des options stratégiques REDD+ car elle facilitera l'évaluation des lacunes existantes pour la gestion de ces priorités. Une fois que les options stratégiques REDD+ soient améliorées, celles-ci seront mises en œuvre à travers des activités et des projets spécifiques. De même, le Cadre pour la gestion environnementale et sociale (CGES) fournira les orientations pour la gestion des impacts potentiels environnementaux et sociaux associés à ces activités et projets, y compris les investissements potentiels et les opérations de financement de carbone.

4. L'évaluation environnementale et sociale stratégique (SESA pour son sigle en anglais)

Ces Termes de Référence précisent les activités que l'équipe de consultants devra mettre en œuvre, conformément aux lignes directrices du FCPF pour le SESA, les politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque mondiale, et le cadre juridique et réglementaire de Shangriland.

4.1. Le lancement du SESA

4.1.1. Les activités de consultation et de participation

Lors de la préparation de la R-PP, des analyses des parties prenantes et des vastes consultations ont été menées afin d'identifier les principales parties prenantes. Aux fins du SESA il n'y a pas besoin de continuer à travailler dans l'analyse des parties prenantes. Les intervenants qui devraient être considérés comprennent les entités du secteur public (non seulement les ministères et départements clés, mais aussi d'autres structures comme les comités provinciaux et locaux), des représentants du secteur des affaires (comme le secteur forestier et les entreprises de transformation du bois, qu'ils soient publics ou privés) et la société civile (y compris les ONG opérant à tous les niveaux). Le R-PP a montré que les peuples autochtones et les agriculteurs sont adéquatement représentés par leurs organisations de tutelle au niveau national, les ONG et les organisations de la société civile (OSC).

4.1.2. L'atelier national de validation

L'équipe de consultants préparera un plan de travail pour le SESA. En premier lieu ceci décrira les activités de consultation et de participation du SESA. Ce plan de travail sera soumis à une validation élargie par les parties prenantes lors d'un atelier national. Dans l'atelier les principes et les mécanismes adoptés par le SESA pour définir la légitimité et la représentativité des acteurs clés dans le processus du SESA seront considérés. Pour cette raison il faut assurer la représentation de toutes les parties prenantes liées à la gestion des forêts au Shangriland à l'atelier. La participation des représentants des communautés autochtones et locales de base à l'atelier n'est pas prévue car ils seront représentés par leurs organisations de tutelle au niveau national, les ONG et les organisations de la société civile (OSC).

L'atelier aura lieu dans la capitale de Shangriland où sont regroupés la plupart des représentants des parties prenantes, y compris les représentants nationaux des communautés autochtones et locales liées à la gestion des forêts. La conception et l'animation des ateliers devraient veiller à ce que toutes les parties se sentent à l'aise quand elles expriment leurs points de vues et leurs préoccupations, de sorte que toutes les voix soient entendues et que toutes les contributions soient considérées. Les avis et les commentaires de l'atelier devraient être utilisés par les consultants afin de finaliser le plan de travail du SESA. Ce plan et les autres résultats de l'atelier seront ensuite rendus publics sur les sites Web du Ministère de ressources naturelles et de l'environnement.

4.2. L'examen des questions prioritaires

4.2.1. L'identification des questions environnementales et sociales essentielles

L'équipe de consultants identifiera les questions environnementales et sociales liées à l'utilisation des terres et à la conservation des forêts au Shangriland afin d'appuyer la définition des priorités environnementales et sociales du SESA. Pour l'examen des questions environnementales et sociales, l'équipe de consultants procédera à un examen de la littérature sur les problèmes environnementaux et sociaux associés à l'utilisation des terres au Shangriland et utilisera ce rapport pour les examiner dans des groupes de discussion avec tous les acteurs qui ont été convoqués à l'atelier de lancement. Les résultats des groupes de discussion seront documentés dans des rapports spécifiques

sur le processus de consultation. En outre, des études sur les dynamiques forestières et la consommation de bois de feu et du charbon de bois sont prévues.

Sur la base des résultats des groupes de discussion, l'équipe de consultants préparera un rapport sur la portée des questions environnementales et sociales clés dans les zones boisées de Shangriland. Ce rapport analysera les lacunes institutionnelles, juridiques, réglementaires, de politiques et de capacités qui sous-tendent aux questions environnementales et sociales identifiées. Le Rapport sur la portée des questions environnementales et sociales clés informera sur les consultations publiques qui auront lieu avec les principaux intervenants pour définir les priorités environnementales et sociales, comme expliqué ci-dessous.

4.2.2. La définition des priorités environnementales et sociales

En ligne avec le Plan de consultation et de participation du SESA, les questions environnementales et sociales doivent être examinées et priorisées par un système de vote des représentants des principales parties prenantes identifiées dans le Plan de travail du SESA. Le consultant préparera un rapport sur le choix des priorités de tous les acteurs du programme REDD+. Le rapport sera rendu public afin d'atteindre un large éventail de parties prenantes.

4.3. L'évaluation

L'équipe de consultants évaluera la viabilité environnementale et sociale des options stratégiques de la REDD+ :

4.3.1. L'évaluation des options stratégiques de la REDD+ proposées vis-à-vis les priorités préalablement définies

L'équipe de consultants devra évaluer dans quelle mesure la stratégie préalablement formulée pour la REDD+ aborde les priorités environnementales et sociales identifiées par le SESA. Lorsque les options stratégiques de la REDD+ répondent que partiellement ou ne s'occupent pas de certaines de ces priorités, ces lacunes seront identifiées et des recommandations spécifiques pour affiner les options stratégiques de la REDD+ seront proposées afin de combler ces lacunes ou ces vides. Ainsi, les priorités environnementales et sociales seront intégrées dans la préparation de la stratégie REDD+. Le résultat attendu est la révision des options stratégiques de la REDD+ à la lumière des priorités environnementales et sociales.

À leur tour, les options révisées de la stratégie REDD+ seront également évalués par rapport aux impacts environnementaux et sociaux qu'elles peuvent induire ou générer au cours de son exécution. Ces impacts environnementaux et sociaux seront identifiés en référence aux protections prévues par les politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale. Par exemple, l'une des options de la stratégie REDD+ peut induire la restriction involontaire de l'accès des communautés aux ressources forestières dans les parcs ou les aires protégées de Shangriland, ce qui entraînerait l'application de certaines dispositions de la Politique opérationnelle 4.12 de la Banque mondiale sur la réinstallation involontaire. Compte tenu de cette possibilité, l'équipe de consultants fera des recommandations qui permettront d'améliorer encore plus les options stratégiques de la REDD+ pour éliminer ou minimiser ces risques. Si des risques résiduels subsistent, ils seront abordés dans le CGES, préparé pour gérer les risques lors de la mise en œuvre de la stratégie REDD+ améliorée.

5. Le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES)

L'équipe de consultants préparera un projet initial de CGES adéquat pour la communication et la consultation publique qui comprendra les contenus minimaux suivants :

- a. Une description de la stratégie REDD+ et des différents risques associés à sa mise en œuvre.
- b. Un résumé du cadre législatif, réglementaire et politique (par rapport à la gestion des ressources forestières, l'utilisation des terres, le carbone forestier et les droits coutumiers, etc.) dans lequel la stratégie sera mise en œuvre.
- c. Un guide ou un cadre analytique pour identifier et décrire les impacts potentiels futurs positifs et négatifs découlant des projets, des activités, des politiques ou des réglementations associés à la mise en œuvre de la stratégie REDD+.
- d. Une description des procédures de mise en œuvre des projets, des activités, des politiques ou des réglementations spécifiques avec un accent sur (i) la détection et l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux sur des sites spécifiques; (ii) la préparation des plans d'action d'une durée déterminée pour réduire, atténuer et / ou compenser les impacts négatifs; et (iii) le suivi de la mise en œuvre de plans d'action, y compris les dispositions relatives à la participation du public dans ce suivi.
- e. Un budget préliminaire pour la mise en œuvre du CGES.

La version finale du CGES sera incorporée dans le Paquet de préparation (R-Package ou rapport final de la subvention) et comportera les exigences spécifiques des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale qui soient applicables au programme.

5.1. La consultation et la diffusion du CGES

La préparation du projet de CGES doit être précédée par la rédaction des TdR du CGES. Les TdR seront enrichis par les contributions résultant de sa divulgation publique. En vue de développer le projet de CGES, l'équipe de consultants devra organiser des consultations élargies avec les parties prenantes pour la préparation de la version finale du CGES. Des exemplaires imprimés de ce document doivent également être disponibles dans les bureaux sous-nationaux du réseau de la REDD+, les comités locaux, ou des organismes similaires dans les zones critiques identifiées.